

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 Juin 2018

Sur convocation du Maire du 13 Juin 2018, le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 22 Juin 2018 à 20H 30 sous la présidence de Jean-François Lhermitte, maire.

Conseillers Présents :

Mme Yvette BRENET

MM. Hubert PAILLAT, Romain THIESSE, Francis GLORIE, Florian FAUCHER, François DAVID, Guillaume SIMON-BOUHET, Jean-François LHERMITTE

Conseillers Absents excusés : Chantal ZULUETA (pouvoir à Yvette BRENET), Maryline BERTRAND (pouvoir à Hubert PAILLAT), Mathieu AUBURTIN

M. Florian FAUCHER est désigné comme secrétaire.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 8 Mai 2018 a été approuvé à l'unanimité

19/18 Compte administratif 2017

Le compte administratif 2017 se présente de la manière suivante

Investissement

Dépenses 75 344.80 €

Recettes 96 773.57 €

Soit un excédent de **21 428,77€**

Somme à reporter en résultat d'investissement

Fonctionnement

Dépenses 128 920,99 €

Recettes 209 943,11 €

Soit un excédent de **81 022,12 €**

Somme à reporter en résultat de fonctionnement

Le Maire s'étant retiré, la présidence du Conseil a été confiée à M. Hubert PAILLAT, Adjoint.

Le Conseil a approuvé le compte administratif à l'unanimité

Annexe

L'exercice 2017 s'est caractérisé essentiellement par le respect du budget prévisionnel de fonctionnement et par au contraire un report d'opérations prévues en investissement

Pour ce qui concerne le budget de fonctionnement, il a été largement contrôlé, les dépenses s'élevant à 127852 € pour une prévision de 129779 €, la différence correspondant en fait au poste imprévus. Le seul poste qui a connu une augmentation notable est celui des fêtes et cérémonies, dans la mesure où la fête du parc éolien du 1^o Décembre n'avait pas été anticipée, ce surcoût étant en partie couvert par la subvention apportée par le promoteur du parc BKW. Les recettes de fonctionnement ont été plus importantes que prévues, de l'ordre de 15 000 €, d'une part parce que la baisse des dotations d'État a été moins importante que prévu, ensuite parce que les recettes liées aux droits de mutations et celle de la salle des fêtes ont été plus importantes que prévu.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'aménagement du parc de l'étang a du être retardé d'une année, tout comme l'enfouissement des réseaux électricité et téléphone. Seuls ont été réalisés :

- L'acquisition du bâtiment communal atelier garage
- Une première tranche d'aménagement du parc de l'étang (végétalisation des berges et de l'île) comprenant notamment la réfection d'une partie du réseau d'eau pluviale
- Une 3^o tranche de plantation de haies
- L'acquisition d'un lave vaisselle et de couvert pour la salle des fêtes
- La réalisation de 2 panneaux d'information matérialisant le plan du village
- La fin des études du plu

Les recettes d'investissement se sont situées à un niveau particulièrement bas, la plupart des actions engagées n'étant pas subventionnables

Le résultat final se situe toutefois à un niveau élevé, puis l'excédent reporté dépassant les 100 000€. Le désendettement communal s'est poursuivi, 2017 étant la 4^o année sans recours à l'emprunt, et

ces réserves permettant d'envisager de poursuivre l'important effort d'investissement reporté sur 2018 sans avoir non plus à recourir à l'emprunt, tout en gardant le fonds de roulement nécessaire.

DÉPENSES

INVESTISSEMENT

	réalisé
emprunts	20862
Emprunts Voirie	
études géomètre	612
autres	0
aménagement presbytère	1632,5
meublier sdf	2407
étude paysage	4330
matériel outillage	849
signalisation	436
plu	3599
benne	
déco Noël	0
abribus	
livre	0
Jeux	
haies 2° Tranche	

actions biodiversités	13140
panneau	1176
haies 3° t	4431
foncier	5000
aménagement OCEALIA	
clôture bâche incendie	
déplacement réseaux edf	
déplacement réseaux téléphone	
déplacement réseaux EP	
Aménagement île étang	2640
logiciels	1656
aménagement étang	
ancienne mairie	
Vaisselle + machine à laver	4958
défibrillateur	1788
imprimante multi	2160
réseau pluvial	2976

Total dépenses investissement	74652,5	148609,14
-------------------------------	---------	-----------

RECETTES

INVESTISSEMENT	réalisation	prévision
----------------	-------------	-----------

2017

fctva	10292	10960
-------	-------	-------

région haies 3°
tranche

région étang

sieds lanterne

région biodiversité
(Haies 1° Tranche)

cession foncière	692	100
------------------	-----	-----

cap 79 étude paysagère	2594	2594
------------------------	------	------

travaux régie

amortissement

actions biodiversités	3748	7497
-----------------------	------	------

réserve parlementaire	1000	1000
-----------------------	------	------

RECETTES

FONCTIONNEMENT

réalisation

prévision

indemnités journalières SS CAE	9087	8040
redevance occupation DP	1066	1000
concession cimetièrè	120	60
salle des fêtes	2100	1600
revenus immeubles	7858	7200
vente buses	288	120
impôts locaux	44442	45241
attribution compensation CCPG	43225	43225
fonds péréquation ressources interco	3460	3000
droits mutation	13327	9000
dotatìon solidarité	8679	7500
dotatìon péréquation	0	0
dot élus locaux	2895	2800
compensation FNB et TH +TP	10696	10696
dgf	34228	30000
dotatìon décentralisation plu	3000	3000
autres élections	119	480
recensement	486	

indemnité sameole	20800	20800
autres	1524	
fête décembre	1500	
vente ouvrages		50
vente pulser ou bois	350	200
vente Ocealia		500
Total	209250	194512
Total recettes année	231572	258513
Excédent année antérieure	73609	61579,7
Total recettes	305181	320093

Excédent année	102676,50	41704,3
----------------	-----------	---------

DÉPENSES	réalisation	Prévision
----------	-------------	-----------

FONCTIONNEMENT		2017
----------------	--	------

eau	255	400
-----	-----	-----

énergie	4683	4800
---------	------	------

combustible carburants	1095	1300
------------------------	------	------

fournitures techniques	2390	2200
------------------------	------	------

fournitures administratives	1101	750
-----------------------------	------	-----

locations	500	500
-----------	-----	-----

Entretien bâtiments	1059	1200
---------------------	------	------

Entretien voirie	15055	13000
------------------	-------	-------

	0	3600
--	---	------

Entretien matériel roulant	2477	1250
----------------------------	------	------

Entretien autres	850	850
------------------	-----	-----

maintenance	1174	3000
-------------	------	------

assurances	2376	3300
------------	------	------

cotisation CNAS	750	400
-----------------	-----	-----

documentation	0	100
---------------	---	-----

formation	120	200
locations	500	500
indemnité comptable	0	
rémunération géomètre	0	
commissaire enquêteur	1892	1500
insertions	1071	500
fêtes et cérémonies	6842	2800
déplacements missions	0	50
affranchissements	0	350
téléphone	969	950
autres frais	873	
taxe foncière	1179	900
	0	
personnel extérieur	0	20
Centre gestion	0	200
personnel titulaire	32 247	21000
personnel non titulaire	774	2500
personnel CAE	0	10800
cotisations	641	500
	0	
	0	
indemnités maire adjoints	14438	14275,2

Total dépenses année

202504,50

278388,4

20/18 Comptes de gestion du receveur municipal

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les comptes de gestion du receveur municipal, qui sont le reflet du compte administratif

Les comptes de gestion ont été approuvés à l'unanimité

21/18 Vente parcelle ZK 17 à M. et Mme Laurent ALLARD

La commune est propriétaire d'une parcelle ZK 17 d'une contenance de 5,9 ares au lieu dit Les Levées, parcelle classée dans le domaine privé de la commune.

Cette parcelle du domaine privé de la commune ne présente aucun intérêt communal. A l'occasion d'acquisitions foncières voisines, Laurent ALLARD s'est montré intéressé par son acquisition.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de céder cette parcelle à Laurent ALLARD et son épouse Véronique FERRU moyennant un prix de 160 €, sous forme d'un acte administratif, la commune étant représentée par Mme Maryline BERTRAND, 1^o Adjointe.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité

22/18 Conseil d'Administration du CCAS

Mme Claudette ALLARD que le Conseil Municipal avait désignée pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS de St Germier, a adressé sa démission de ce Conseil,

Pour la remplacer, M. le Maire propose la candidature de Mme Éveline DAVID

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité

23/18 Subventions

Le maire propose d'accorder les subventions suivantes :

Donneurs de sang 100 €

APE Ménigoute Vasles 360€

UDAF Deux Sèvres 20€

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité

24/18 BUDGET 2018

Le budget 2018 voté par le Conseil Municipal le 13 Avril dernier a fait l'objet d'une observation de la part des services préfectoraux.

Le budget voté se présentait de la manière suivante

Fonctionnement

Dépenses 143 034,00€

Recettes 229 175,00€

Investissement

Dépenses 183 747,56 €

Recettes 97 606,56 €

Total 326 781,56€

326 781,56€

Or, le budget doit être voté en équilibre tant en fonctionnement qu'un investissement, et pas seulement en équilibre global. Ceci en fait afin d'éviter qu'un éventuel déficit de fonctionnement soit compensé par un excédent d'investissement.

Cet équilibre doit être réalisé au moyen d'une écriture d'ordre, c'est à dire un virement de la section de fonctionnement en dépenses vers le section d'investissement en recettes.

Le budget voté doit donc être corrigé sur le plan formel, ce qui n'affectera en fait ni les dépenses

prévues, ni les recettes prévues et répondra à la demande pointilleuse des services de l'État privilégiant comme d'habitude, la forme sur le fond.

Le budget rectifié est donc le suivant, ce qui ne change donc naturellement rien.

Fonctionnement

Dépenses réelles 143 034,00€	Recettes réelles 229 175,00€
virement d'ordre 86 141,00 €	
Total 229 175,00€	Total 229 175,00€

Investissement

Dépenses réelles 183 747,56 €	Recettes réelles 97 606,56 €
	virement d'ordre 86 141,00€
Total 183 747,56€	Total 183 747,56€

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité

25/18 Soutien au Comité de Bassin Loire-Bretagne

Le Conseil Municipal de Saint Germier, en accord avec le Comité de Bassin Loire Bretagne

MANIFESTE son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans

EXIGE que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11^e programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin

CONTESTE l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'État qui prend effet à compter de 2018

EXIGE que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11^{es} programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention

SOUHAITE que le Comité de Bassin Loire- Bretagne puisse participer aux Assises de l'eau et ATTEND qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité

Questions diverses et débats du Conseil

Compte Administratif 2017 : Le Maire a fait remarquer tout d'abord que l'essentiel de ce compte avait déjà été présenté à l'occasion du vote du budget 2018. Sur remarque de F. GLORIE, il a été rappelé que la contribution de l'éolien via l'exploitant BKW avait été versée en 2017 (pour 20800€), mais pas la part de l'IFER reversée par la CCPG qui n'interviendra qu'à compter de l'exercice 2018. D'ailleurs, à ce propos, le maire a rappelé que les recettes communales augmentant fortement, il est probable que les dotations d'État vont diminuer à l'avenir, ces dotations favorisant les communes pauvres et non les communes riches. A l'heure actuelle, il est impossible d'estimer cet effet pervers.

Vente parcelle à M. et Mme Laurent ALLARD : cette parcelle propriété privée de la commune est un reliquat d'un remembrement. Laurent ALLARD exploitant la parcelle voisine s'est proposé pour l'acquérir, exactement dans les mêmes conditions que le Conseil l'avait déjà fait pour François DAVID. Il vaut mieux que cette parcelle soit exploitée qu'abandonnée.

Subventions : la subvention de l'APE a été estimée à 20 € par enfant scolarisé (sachant que la CCPG verse elle 30 € par enfant. Il s'agit de la plus forte subvention versée par la commune

Budget 2018 : la délibération est purement formelle et comptable et ne change rien aux prévisions de dépenses et recettes. Guillaume SIMON-BOUHET a voté cette rectification formelle en rappelant que sur le fond, à savoir le budget 2018 en dépenses et recettes, il s'était abstenu.

Parc éolien de Pamproux : M. Vincent SOLON, (SAMEOLE) a fait un long exposé sur le projet de parc éolien sur Pamproux à l'aide d'un diaporama retraçant l'historique de cette opération, et présentant notamment les compensations proposées à la commune de St Germier à savoir notamment :

- Versement d'une indemnité annuelle de 20 000€
- Renforcement des chemins de la Cononière et celui de Coussay à Pamproux
- Engagement de planter un linéaire de haies de 1000 mètres
- Renforcement de la ceinture verte autour du hameau de Coussay en plantant sur 485 mètres sur la propriété de B. FILLON
- Engagement vis-à-vis des propriétaires concernés notamment sur Coussay de plantations à leur convenance pour contrebalancer les nuisances visuelles
- Engagement de remise en état de la voirie communale qui viendrait à être dégradée par le

chantier

Le document global de présentation du projet sera transmis à la commune (et mis alors en ligne sur le site communal).

Le lieu n'étant pas celui d'un débat, quelques questions ont été posées notamment sur la façon dont SAMEOLE concrétiserait ces différents engagements, quelques remarques ayant seulement été faites sur le fait que les engagements concernant les chemins de la colonière et de Coussay Pamproux ne concernaient pas tant la commune que le chantier de Sameole. Les inquiétudes sur la voirie communale ont aussi été émises

Quoiqu'il en soit, au vu des éléments apportés par Sameole et qui vont être confirmés par écrit, le Conseil consultera les riverains concernés, analysera les propositions de compensation de Sameole, fera éventuellement des contre propositions et redevra du projet pour émettre un nouvel avis, positif, négatif ou s'abstiendra d'émettre un avis.

Une première réunion de réflexion du conseil pouvant avoir lieu avant le 14 Juillet, Sameole souhaitant déposer officiellement son dossier avant la fin de l'année 2018.

Porte salle des fêtes : suite à l'accident de mars dernier, elle a été changée

Fête du 1^{er} Septembre : la fête est inscrite au programme général des nuits du patrimoine, organisé et coordonné par le Carug. La fête aura lieu autour de l'église, Mme SCHERB nous ayant donné son accord pour utiliser temporairement son champ. La route de Ménigoute sera en alternat et la rue de l'église sera fermée. Le programme musical comprendra deux parties, une première partie avec l'école de musique de Vasles (Gâtine Musique) et le groupe FRAT GUITAR, ensuite un autre groupe VMC, le tout dans une ambiance pop rock. La restauration sera assurée par le Comité des fêtes de St Germier.

Suppression de postes d'Atsem aux maternelles de vasles et ménigoute : Les écoles maternelles de vasles et ménigoute bénéficiaient d'1 poste et 1/2 d'assistantes maternelles en classe de maternelle. La CCPG vient de décider de supprimer ce demi-poste supplémentaire malgré les protestations des maires de Vasles et de St Germier, pour des raisons d'homogénéité avec les autres écoles de la CCPG.

Avenir du centre bourg et de la place du four à pain ; suite aux débats du PLU et des deux réunions où la population a été conviée sur l'aménagement du centre-ville, il va falloir bâtir un dossier de demande de déclaration d'utilité publique pour la fin de l'année, pour assurer la maîtrise foncière des immeubles qui n'appartiennent pas à la commune. Une réunion était initialement prévue en préfecture le 5 Juillet prochain. A la demande du sous préfet de Parthenay qui souhaite y participer personnellement, elle a été décalée au 1^{er} Août à Parthenay. Cette DUP est strictement nécessaire dans la mesure où l'aménagement de cette place nécessite bien entendu que la commune soit propriétaire de la totalité du foncier, ce qui sera certainement impossible vis-à-vis de Mme Zélie JEANNE sans passer par l'expropriation.

Travaux d'enfouissement des réseaux électricité, téléphone et éclairage public : ils ont débuté avec retard vers le 14 mai et devraient se terminer pour le 14 Juillet

Aménagement du parc de l'étang ; Les travaux de reprise dans le cadre de la garantie de deux ans de restauration des berges du ruisseau et de l'île ont été entrepris. L'horodateur a été finalement installé vers le 23 Mai et la pêche est donc définitivement ouverte. Pour ce qui est du balet,

commandes ont été passées comme convenu à Cédric Jean-Pierre et Sylvain Legris, les travaux devant débiter à la mi Juin (également pour le terrain de boules. Le permis de construire du balet a été délivré par le maire de St Germier, après avis favorable des services d'incendie.

Mur de l'Église : L'indemnisation a été validée par les experts d'assurances à 1148,44€

11 Novembre 2018 : à l'occasion du centenaire de l'armistice de la guerre 14 -18, une manifestation plus solennelle peut être prévue. Un inventaire a été effectué par Simonne Brault des « poilus » enterrés dans le cimetière communal, inventaire qui comporte une soixantaine de noms. L'idée serait de décorer chacune de ces tombes d'une cocarde tricolore. Toutefois, ceci devra avoir l'accord des familles de ces poilus.

Chemin de remembrement : Les travaux de réfection ont été entièrement repris par une nouvelle entreprise à compter du 18 Juin, bien entendu sans aucune participation financière de la commune

La séance est levée à 22h 30.